

# DOSSIER DE PRESSE

29 janvier 2025

## 50 000 SOLUTIONS POUR UNE CORSE PLUS INCLUSIVE ET SOLIDAIRE



Annoncé lors de conférence nationale du handicap, le plan 50000 solutions est un plan de développement pluriannuel ambitieux visant à développer de nouvelles réponses pour soutenir les choix de vie des enfants et des adultes en situation de handicap. En Corse, le plan a été intégré au Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC) 2024-2028. Ce choix stratégique permet de repenser les organisations existantes et d'insuffler une transformation profonde de l'offre médico-sociale sur l'île. L'objectif est clair : promouvoir l'inclusion et l'autodétermination des usagers et proposer des solutions adaptées à chaque territoire.

### CONTACT PRESSE

Corinne ORSONI / [corinne.orsoni@ars.sante.fr](mailto:corinne.orsoni@ars.sante.fr) / 04.95.51.99.32 - 06.75.40.54.07

## Programmation 2024-2028 : des avancées significatives vers une offre territorialisée adaptée

L'année 2024 marque une étape importante dans l'amélioration de l'offre médico-sociale en Corse grâce aux deux plans de rattrapage notifiés à l'ARS : le plan de rattrapage de l'offre pour personnes âgées (présenté en 2023) et le déploiement des 50 000 solutions. Ces plans permettent de renforcer une programmation pensée pour répondre aux spécificités des différents territoires de l'île, notamment vers les zones les plus en tension. Grâce à une coordination renforcée avec les acteurs locaux, la programmation totale de **36,8 M€** en 2024 permettra des avancées notables et une meilleure équité dans l'accès aux services médico-sociaux.

Répartition de l'enveloppe PRIAC 2024



### Plan régional de rattrapage de l'offre pour personnes âgées dépendantes : des résultats déjà visibles sur le terrain.

Le plan de renforcement et de rattrapage de l'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées dépendantes 2018-2028, annoncé en mars 2023, déclinait une stratégie pluriannuelle de développement de l'offre s'articulant autour de 3 axes :

- Le soutien renforcé au maintien à domicile
- Le développement d'une offre de répit accessible au sein de chaque territoire
- L'amélioration des conditions d'accompagnement en EHPAD

Sa mise en œuvre montre des premiers résultats visibles sur les territoires :

MAINTIEN A DOMICILE	REPIT / SOUTIEN AUX AIDANTS	ACCOMPAGNEMENT EHPAD
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Déploiement d'une équipe spécialisée Alzheimer-maladies neurodégénératives en Centre Corse,</li><li>○ Attribution de l'appel à manifestation d'intérêt pour un Centre Ressource Territorial dans l'Ouest Corse</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Création de places d'hébergement temporaire dans plusieurs EHPAD pour répondre à des besoins urgents ou de répit (Centre Corse et Pays Bastiais)</li><li>• autorisation de 2 pôles territoriaux d'aide aux aidants en Balagne/Centre Corse et Pays Bastiais (accueil de jour et plateforme de répit)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ renforcement du nombre de places d'hébergement permanent (Pays Ajaccien)</li><li>○ Installation de 3 unités de vie adaptées pour des personnes âgées en perte d'autonomie en Pays Ajaccien et Centre Corse.</li><li>○ Autorisation de 2 pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) en Pays Bastiais et Pays Ajaccien.</li></ul>

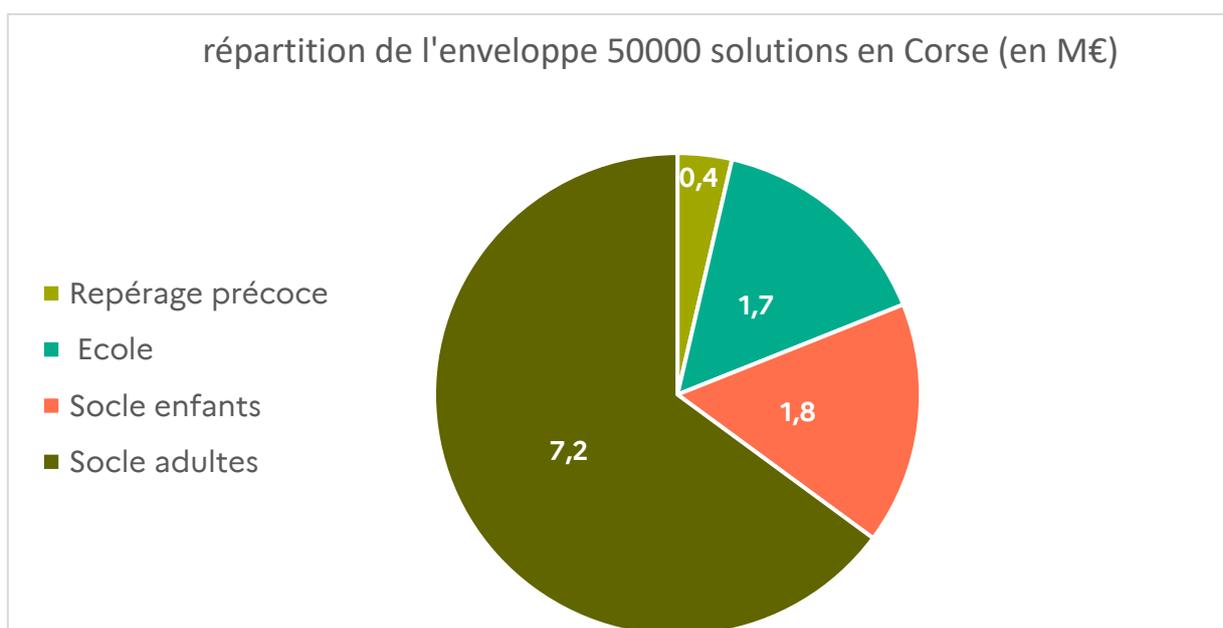


## Secteur Handicap : une cohérence territoriale renforcée au bénéfice de la transformation de l'offre.

Lancé lors de la Conférence Nationale du Handicap (CNH), le plan « 50 000 solutions » vise à transformer et enrichir l'offre médico-sociale sur la période 2024-2030. Doté d'une enveloppe nationale de 1,5 milliard d'euros, il ambitionne de répondre aux besoins des territoires les plus en tension et des publics sans solution satisfaisante. La Corse, avec ses particularités territoriales, a été identifiée comme une région prioritaire.



L'enveloppe régionale de 11,2M€ est constituée de 4 sous-enveloppes conformément à la structure de l'enveloppe nationale.



Le poids des sous-enveloppes s'est adapté au vieillissement de la population en Corse. Ainsi, la part dédiée aux adultes est presque deux fois plus importante que celle consacrée aux enfants. Pour autant, l'ARS a effectué un travail d'optimisation de l'ensemble des ressources financières disponibles aux fins de définir des actions permettant de répondre aux mieux à l'ensemble des besoins du territoire à travers une refonte de la programmation 2023. Ainsi, l'ensemble de la programmation 2024-2028 permet de répondre aux objectifs portés par la Conférence Nationale du Handicap et du Plan 50 000 solutions dont les travaux de mise en œuvre régionaux ont marqué l'année 2024.

### Une démarche collaborative pour des solutions adaptées aux besoins de tous

L'engagement de l'ARS et de ses partenaires à répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap en soutenant des organisations inclusives respectueuses de leur droit à l'autodétermination a conduit à la mise en place d'une gouvernance collaborative à la fois pour assurer la cohérence des actions et soutenir les organismes gestionnaires dans la dynamique de transformation de l'offre :

1. **Un comité de pilotage institutionnel** composé des acteurs de la prise en charge (ARS, collectivité de Corse, Education Nationale, Dreets et MDPH) a permis un alignement des orientations stratégiques et une mise en cohérence des projets de chaque institution.

## 2. **Un séminaire territorial**

Réunis le 17 avril 2024 à Porto-Vecchio en séminaire, l'ensemble des acteurs, institutionnels et de la prise en charge, ont posé les bases de la feuille de route. Cette initiative visait à renforcer l'accessibilité et la qualité des services, en s'appuyant sur une compréhension fine des réalités insulaires et des attentes exprimées par les usagers. En privilégiant la concertation et l'implication directe des parties prenantes, le plan aspire à développer des solutions innovantes et pérennes, reflétant les valeurs d'inclusion et de solidarité chères à la Corse.

## 3. **Des ateliers pratiques**

En collaboration avec LaMarec l'ARS a organisé deux journées (24 septembre et 2 octobre) de réflexion collective dédiées aux établissements médico-sociaux pour enfants de demain et à la préfiguration du service public de repérage précoce. Grâce à la facilitation graphique, professionnels de la prise en charge et institutionnels ont mis en commun leur expertise pour envisager des organisations innovantes adaptées à notre territoire.

**Le plan 50 000 solutions en faveur du handicap en Corse incarne ainsi une démarche collaborative exemplaire, réunissant aux côtés de l'ARS CORSE, la Collectivité de Corse, l'Education Nationale, la DREETS, la MDPH, les acteurs locaux et les usagers pour coconstruire une offre territoriale adaptée aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap sur la base d'un état des lieux partagé. La planification ainsi coconstruite met un accent particulier sur la transformation de l'offre pour accompagner les usagers à chaque étape de leur vie en limitant les situations de rupture et en soutenant leur capacité à agir.**

### **Les principaux enseignements issus de l'état des lieux régional partagé :**

- Un enjeu de fiabilisation de l'ensemble des données par l'ensemble des acteurs pour améliorer la planification des réponses aux besoins des personnes dans une double logique territoriale et inter-institutionnelle ;
- Un besoin de renforcement de l'offre sur la Haute Corse dans une logique de rééquilibrage et d'amélioration du maillage territorial
- Une augmentation sensible depuis 2020 du nombre de dossiers au titre d'une 1<sup>ère</sup> demande de compensation pour des enfants auprès de la MDPH corrélée à une augmentation du nombre de situations complexes et une surreprésentation des enfants à double vulnérabilité parmi ces situations ;
- Des besoins en matière de scolarisation et d'accès à l'emploi accrus imposant des adaptations autour des personnes en situation de handicap et un recours facilité à l'expertise médico-sociale pour soutenir leur capacité d'autodétermination ;
- des délais d'attente encore longs pour accéder à certains établissements ou services qui justifient à la fois un renforcement de certaines filières (hébergement adultes) mais également une évolution des pratiques professionnelles.

## Les objectifs prioritaires pour la Corse :

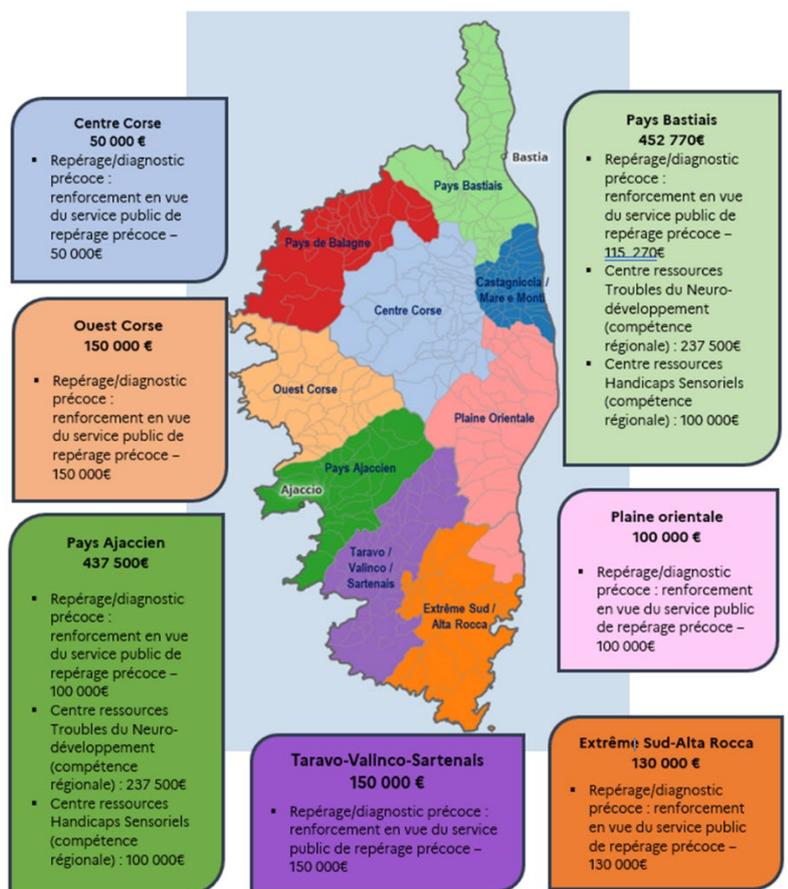
- ➡ Augmenter le nombre de solutions proposées aux personnes en situation de handicap et leurs aidants ;
- ➡ Renforcer l'offre de proximité pour construire des parcours gradués et sans rupture ;
- ➡ Soutenir l'inclusion et l'autodétermination.

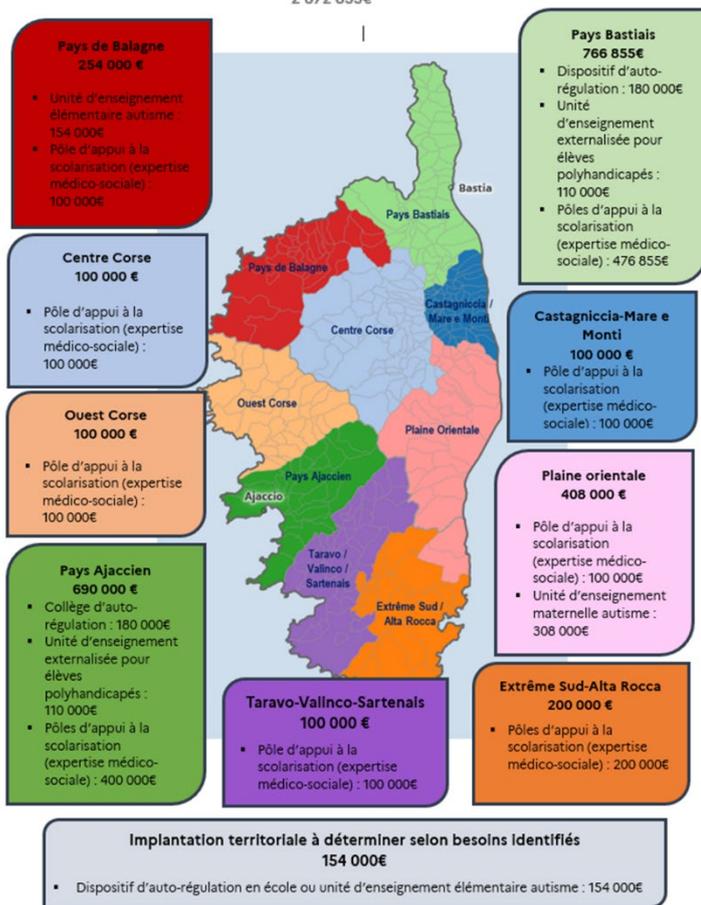
En pratique, la programmation de l'enveloppe de 16.2M€ permettra de :

### 1- Améliorer la coordination des acteurs au sein des territoires autour du repérage et diagnostic, notamment des troubles du neuro-développement :

- Développement de centres ressources régionaux permettant de faciliter l'accès à l'expertise et limiter le recours au Continent : Centre ressources Troubles du Neurodéveloppement et Centre Ressources pour les handicaps sensoriels ;
- Renforcement des acteurs dits de 2<sup>ème</sup> ligne (CAMSP-CMPP) permettant de préfigurer le service public de repérage précoce au sein de chaque territoire.

*L'action mobilisera, sur la période 2024-2028, un financement global par l'ARS de Corse via l'Assurance Autonomie, de 1.5M€.*





2- **Soutenir la scolarisation des élèves en situation de handicap** à travers un accès facilité à l'expertise médico-sociale et une coopération renforcée entre l'Education Nationale et le secteur médico-social :

- Création de nouvelles Unités d'Enseignement Maternelle et Élémentaire Autisme, des unités d'enseignement pour élèves polyhandicapés et des Dispositifs d'Auto-Régulation ;

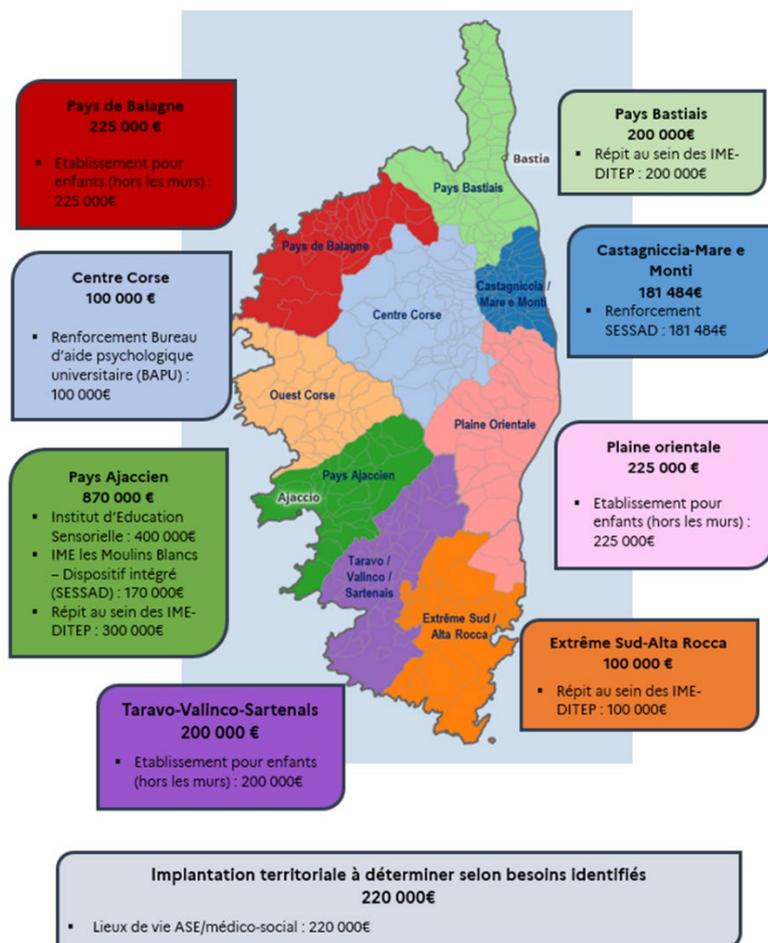
- Mise en œuvre des pôles d'appui à la scolarisation et renforcement de l'accès à l'expertise médico-sociale pour les professionnels de l'Education Nationale.

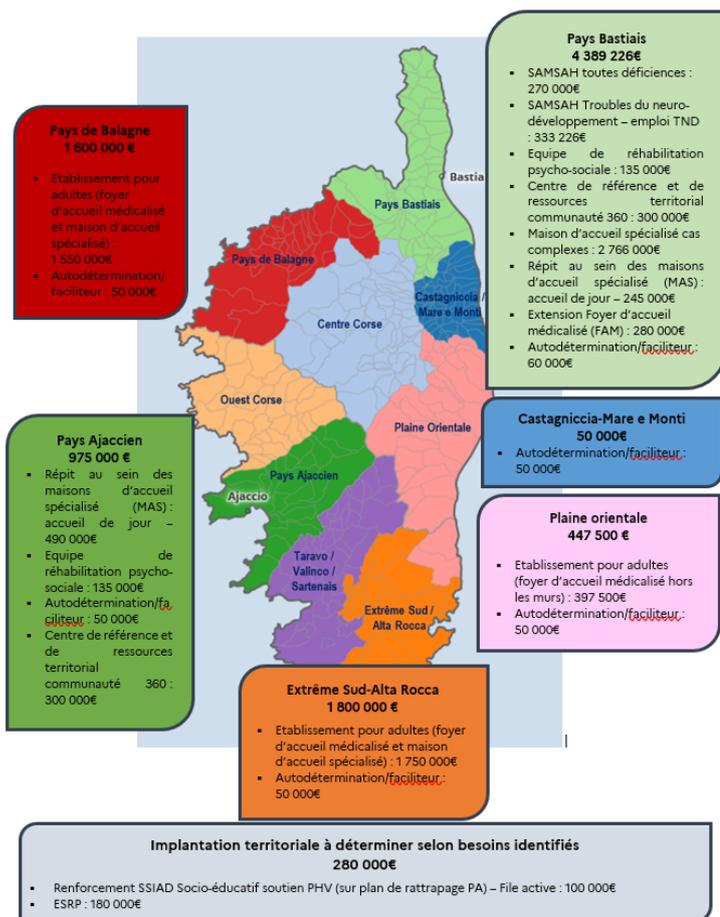
**L'action mobilisera, sur la période 2024-2028, un financement global par l'ARS de Corse via l'Assurance Autonomie, de 2.9M€.**

3- **Accompagner la transformation de l'offre en faveur de l'enfance** en situation de handicap avec une priorisation systématique des enfants à double vulnérabilité :

- Préfiguration des plateformes de service par l'organisation en dispositif intégré favorisant l'organisation de solutions de répit (week-end et vacances) notamment pour des jeunes en situation complexe
- Création de nouvelles places de services avec une priorité sur le handicap sensoriel
- Développement d'antennes d'IME au sein des territoires non couverts
- Renforcement des dispositifs d'accompagnement des enfants relevant d'une mesure de protection de l'ASE allant d'équipes mobiles jusqu'à des lieux de vie dédiés

**L'action mobilisera, sur la période 2024-2028, un financement global par l'ARS de Corse via l'Assurance Autonomie de 2.3M€.**





4- **Renforcer l'offre en direction des adultes en situation de handicap à travers une offre d'hébergement graduée et le soutien à l'emploi**

- Création de pôles d'hébergement sur les territoires non couverts, renforcement de l'offre pour les situations complexes et l'offre de répit (maison d'accueil spécialisé)
- Développement des facilitateurs et des équipes de réhabilitation psychosociale
- Repérage des situations fragiles et limitation des ruptures de parcours à travers des centres de référence territoriaux communauté 360
- Soutien à l'emploi à travers un renforcement de l'offre de SAMSAH et la création d'un établissement et service de réadaptation professionnelle.

*L'action mobilisera un financement global par l'ARS de Corse via l'Assurance Autonomie de 9.5M€.*

**Au total le déploiement de la programmation régionale arrêtée pour la période 2024-2028 doit permettre la création de 257 places supplémentaires et l'organisation de plus de 500 solutions individuelles.**

**Les premières actions sont déjà déclinées sur le territoire :**

**DEPISTAGE / DIAGNOSTIC / EXPERTISE**

- Deux équipes mobiles médico-sociales dédiées au soutien des professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ont été déployées, facilitant une intervention spécialisée auprès des enfants en situation complexe.
- Installation d'une équipe de soutien médico-social aux professionnels de l'Education nationale
- Elargissement des interventions de la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) aux enfants âgés de 7 à 12 ans.

**MILIEU ORDINAIRE**

- Mise en place de 2 Unités d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) sur les territoires du Pays Ajaccien et de la Castagniccia-Mare Monti.
- Mise en œuvre de la PAMES (plateforme d'accompagnement médico-sociale multimodale sur l'Extrême Sud)

**SITUATION COMPLEXE / REPIT/ INSTITUTION**

- Renforcement des MAS accompagnant des adultes polyhandicapés
- Création d'un pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) 360 enfants en Haute Corse

## Un plan d'aide à l'investissement ambitieux pour soutenir la transformation de l'offre médico-sociale

Dans le cadre de la mise en œuvre de la transformation de l'offre médico-sociale prévue par le plan "50 000 solutions", une attention est portée à ce que les conditions d'hébergement des EMS intègrent les notions d'architecture thérapeutique pour assurer une adaptation de l'environnement aux besoins des usagers.

**A ce jour, une enveloppe de 12,2 M€** est mobilisée par l'ARS pour accompagner les organismes gestionnaires d'EMS à adapter les lieux de vie aux besoins des bénéficiaires (plan d'aide à l'investissement : 1,75 M€ + crédits médico-sociaux non reconductibles : 10,41 M€) **à travers des opérations de reconstruction d'envergure :**

- 5- Soutien à la reconstruction de deux IME : 8.3M€**
- 6- Soutien à la reconstruction de deux MAS : 8.4M€**
- 7- Soutien à la reconstruction d'un FAM : 1.03M€**

Ces investissements illustrent la volonté de l'ARS de moderniser l'offre médico-sociale en répondant aux besoins des usagers tout en renforçant l'efficacité et l'adaptabilité des structures sur le territoire.

### En conclusion, le plan permettra de :

- Créer ou transformer plus de 500 solutions médico-sociales.
- Réduire significativement les délais d'attente pour l'accès aux services spécialisés.
- Améliorer la coopération entre les acteurs médico-sociaux et sanitaires sur les territoires.

L'année 2025 sera une étape décisive pour poursuivre la transformation de l'offre médico-sociale en Corse. A travers des actions concrètes, l'engagement de l'ARS et de ses partenaires pour une Corse inclusive et solidaire est réaffirmé. Les investissements prévus et la mobilisation des acteurs locaux permettront de répondre aux attentes des usagers tout en anticipant les défis des années à venir.